



FIDA
FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE
Conseil des gouverneurs – Vingt-quatrième session

Rome, 19-20 février 2002

**PARTICIPATION DU FIDA À L'INITIATIVE POUR LA RÉDUCTION DE LA DETTE
DES PAYS PAUVRES TRÈS ENDETTÉS: RAPPORT D'AVANCEMENT POUR 2001**

I. INTRODUCTION

1. Le présent document a pour objet de présenter au Conseil des gouverneurs le point annuel jusqu'à novembre 2001 de l'état d'avancement de l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés (PPTE) dans son ensemble, et de la participation du FIDA à cet effort, en particulier.

II. ÉTAT D'AVANCEMENT DE L'INITIATIVE PPTE

2. **Situation des pays.** Au 31 octobre 2001, 23 pays¹ avaient été déclarés admissibles à bénéficier d'un allègement de dette dans le cadre de l'Initiative PPTE. La Bolivie, le Mozambique² et l'Ouganda sont parvenus à leurs points d'achèvement dans le cadre de l'Initiative renforcée, et le Burkina Faso, le Guyana et le Mali dans le cadre initial. Six autres pays (Bénin, Burkina Faso, Guyana, Mali, République-Unie de Tanzanie et Sénégal) devraient atteindre leurs points d'achèvement dans le cadre de l'Initiative renforcée, d'ici à la fin de 2001 ou peu après. Les 23 pays qui sont parvenus aux points de décision dans le cadre de l'Initiative renforcée ont reçu pour 34 milliards de USD au total d'engagements d'allègement du service de la dette (dont plus de 2,5 milliards de USD de la part des institutions multilatérales). Après application intégrale des mesures d'allègement de la dette dans le cadre initial et dans le cadre de l'Initiative renforcée ainsi que des autres réductions de dette bilatérales ne relevant pas de l'Initiative PPTE, l'encours de la dette de ces pays, en valeur actuelle nette (VAN),

¹ En outre, la Côte d'Ivoire a été déclarée admissible à bénéficier d'un allègement de dette au titre du cadre initial de l'Initiative, mais le point d'achèvement a été retardé.

² Il se peut, mais cela n'a pas encore été confirmé, que, du fait de problèmes mineurs de calcul de la dette à l'étape du point de décision, l'examen lors du point d'achèvement de la soutenabilité de la dette du Mozambique débouche sur une légère modification du facteur commun de réduction de la dette et par conséquent du montant de l'allègement requis. Si tel est effectivement le cas, la question sera soumise à l'examen du Conseil d'administration lors d'une session future.



aura été ramené de 54 milliards à 21 milliards de USD en VAN. En moyenne, l'Initiative pour la réduction de la dette des PPTE abaissera les paiements au titre du service de la dette, représentant 26% des recettes publiques avant les mesures d'allègement, à moins de 10% d'ici à 2005, c'est-à-dire un chiffre inférieur à la moyenne actuelle des pays en développement. Parallèlement à la diminution projetée des paiements au titre du service de la dette, les engagements moyens de dépenses sociales tendant à réduire la pauvreté devraient s'accroître de plus de 50% entre 1999 et 2002.

Tableau 1. Situation des 42 pays pauvres très endettés

PPTE parvenus aux points de décision dans le cadre de l'Initiative renforcée (23)	PPTE qui ne sont pas encore parvenus au point de décision (15)	Pays dont la dette est peut-être soutenable
Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Honduras, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie, Nicaragua, Niger, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Tchad, Zambie	Burundi, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Éthiopie, Ghana, Laos, Libéria, Myanmar, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Togo	Angola, Kenya, Viet Nam, Yémen
Pays parvenus aux points de décision et aux points d'achèvement: Bolivie, Mozambique, Ouganda		

3. Des efforts majeurs sont en cours pour que les 15 derniers pays puissent parvenir dès que les conditions le permettront à leurs points de décision. Tel devrait être le cas de l'Éthiopie, du Ghana et de la Sierra Leone au cours des quelques prochains mois.

4. Toutefois, une dizaine de ces pays sortent d'un conflit armé et/ou ont de sérieux problèmes d'arriérés. Pour veiller à ce que les points de décision des pays en question ne soient pas trop retardés après que les conditions fixées lors du point de décision auront été remplies, les institutions financières internationales seront sans doute appelées à traiter de la question des arriérés de façon synergique et novatrice, essentiellement en s'inspirant des dispositions qui ont été prises pour régler le problème des arriérés de la Guinée-Bissau (document EB 2000/71/R.12, résumé à l'annexe II). Les premiers pays dont le cas pourrait être soumis à l'examen du Conseil d'administration, peut-être dès avril 2002, sont la République démocratique du Congo et la Sierra Leone, qui ont l'une et l'autre accumulé des arriérés significatifs. Les discussions concernant le calcul de la dette, l'analyse de la soutenabilité de la dette et la capacité d'apurement des arriérés se poursuivent, le FIDA continuant d'avoir pour politique de ne pas tolérer d'arriérés.

5. **Dernières estimations du coût total de l'Initiative PPTE.** Comme cela avait été prévu lors du lancement de l'Initiative PPTE, le coût total de celle-ci ne cesse de changer par suite, principalement, de la précision croissante des opérations de calcul de la dette, de l'évolution de la conjoncture économique, de l'évolution des taux de change et par conséquent des taux d'actualisation, et de l'évolution des politiques qui sous-tendent l'Initiative (voir annexe I).

6. Comme le montre le tableau 2, les dernières estimations du coût total de l'Initiative sont plus élevées que les précédentes, pour les raisons suivantes:

- a) les Comores ont été ajoutées à la liste des PPTE, catégorie qui comprend désormais 42 pays au total, et le Ghana a décidé de se prévaloir des mesures d'allègement de la dette offertes dans le cadre de l'Initiative;
- b) dans le cas de plusieurs pays, une nouvelle analyse de la soutenabilité de la dette a conduit à revoir à la hausse les mesures d'allègement de la dette requises; et
- c) le fait que, dans le cas des nouveaux pays, le coût de l'Initiative doit être exprimé en VAN de 2000 plutôt qu'en VAN de 1999.

Tableau 2. Dernières estimations du coût total de l'Initiative PPTE
(en milliards de USD)

	Estimation précédente en VAN de 1999 pour 32 pays	Dernière estimation en VAN de 1999 pour 34 pays ^a	Dernière estimation en VAN de 2000 pour 34 pays ^a	Pourcentage du coût total
Coût total (abstraction faite du Libéria, de la Somalie et du Soudan)	29,3	31,3	33,2	100
Créanciers bilatéraux et commerciaux	15,1	16,1	17,1	51
Créanciers multilatéraux	14,2	15,2	16,1	49
Coût total, y compris le Libéria, la Somalie et le Soudan	37,3	39,2	41,6	125

^a Y compris les Comores et le Ghana

Source: Estimations des services du FMI et de la Banque mondiale.

7. Les points ci-après sont à relever:

- a) La politique consistant à examiner les analyses de la soutenabilité de la dette lors du point d'achèvement - qui peut entraîner la nécessité d'accroître les engagements d'allègement de la dette pris au point de décision pour parvenir au ratio de 150% entre la VAN de la dette et les exportations – se traduira sans doute par d'autres augmentations du coût de l'Initiative, spécialement dans la conjoncture économique actuelle. Les services du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale s'emploient actuellement à évaluer l'impact du ralentissement de l'activité économique dans le monde sur les performances économiques et surtout sur les exportations des PPTE.
- b) L'allongement des délais dans lesquels de nombreux pays parviendront à leurs points d'achèvement entraînera de nouvelles augmentations du coût nominal total de l'Initiative PPTE pour les institutions qui n'auront pas accordé de mesures d'allègement intérimaire.

8. **Nouvelles politiques.** À mesure que la mise en œuvre de l'Initiative avance, les services du FMI et de la Banque mondiale ont élaboré un certain nombre de directives opérationnelles. Dans ce contexte, l'attention du Conseil des gouverneurs est appelée sur deux faits nouveaux: l'option de compléter les mesures d'allègement de la dette lors du point d'achèvement et la méthode d'évaluation de la VAN de l'allègement nominal de la dette accordé.

- a) **Accroissement de l'allègement de la dette lors du point d'achèvement.** Le cadre de politiques générales qui sous-tend l'Initiative renforcée offre à la communauté internationale la possibilité d'envisager, dans des circonstances exceptionnelles, d'accorder au point d'achèvement un allègement de la dette plus important que les engagements pris lors du point de décision. Comme suite à la demande formulée par leurs Conseils d'administration, le FMI et la Banque mondiale ont élaboré des directives techniques aux fins de l'application de cette disposition. Dans le cas des pays dont la dette, lors du point d'achèvement, dépasse nettement le niveau de soutenabilité envisagé par l'Initiative, il serait entrepris une évaluation d'ensemble de la situation économique du pays pour déterminer si celle-ci a changé à des égards importants et si ce changement a manifestement été dû à des facteurs exogènes. Si, sur la base de cette évaluation, l'on considère qu'il y a lieu d'accorder aux pays un allègement supplémentaire, le montant de celui-ci serait déterminé en prenant pour critères les seuils de soutenabilité de la dette déjà établis pour l'Initiative renforcée (c'est-à-dire un ratio entre la VAN de la dette et les exportations de 150% ou de la VAN de la dette et les recettes publiques de 250%). Cet allègement supplémentaire serait accordé sans condition dès que des assurances de financement adéquates auraient été reçues des créanciers. Il y a lieu de souligner que



cette disposition ne devrait être appliquée que dans des cas très exceptionnels. De plus, les directives opérationnelles mettent en relief l'importance d'une application continue de politiques économiques saines, et notamment d'une gestion prudente de la dette, ainsi que la nécessité pour les gouvernements des PPTE de réagir comme il convient face à tout élément exogène imprévu pouvant affecter la soutenabilité de la dette extérieure.

S'agissant de ces directives opérationnelles, le FIDA et d'autres institutions financières internationales se sont dits opposés à l'inclusion dans de telles réévaluations des nouveaux emprunts contractés pendant la période intérimaire (c'est-à-dire après la date à laquelle a été déterminée la dette admissible). En effet, cela pourrait créer un risque moral (emprunts opportunistes); décourager les institutions financières internationales de fournir un surcroît de ressources concessionnelles pendant la période intérimaire, comme prévu par l'Initiative, pour aider les PPTE à mettre en œuvre leurs stratégies de réduction de la pauvreté; et obliger les autres institutions financières internationales à prendre à leur charge des engagements accrus au titre de l'allègement de la dette si le FMI et la Banque mondiale accordent de nouveaux prêts substantiels pendant la période intérimaire (facilités pour la réduction de la pauvreté et la croissance (FRPC), crédits à l'appui de la réduction de la pauvreté). Cela aurait pour effet d'accroître le coût de l'Initiative PPTE et ainsi de trop solliciter les ressources très limitées actuellement disponibles à cette fin s'il n'est pas trouvé de financement extérieur supplémentaire.

- b) **VAN de l'allègement minimum de la dette accordé.** Lorsque les pays ont en fait commencé à bénéficier des engagements pris en matière d'allègement de la dette, il est apparu nécessaire de formuler des directives communes pour évaluer la VAN du montant nominal de l'allègement accordé. Pour éviter que les institutions financières internationales aient à supporter le surcroît de coût nominal résultant d'une application plus tardive des mesures d'allègement de la dette entraînée par la lenteur des progrès accomplis par les PPTE, le FMI et la Banque mondiale sont convenus de ce qui suit:
- i) dans le cadre initial de l'Initiative, le montant de l'allègement de la dette serait actualisé à la date à laquelle le pays intéressé sera parvenu au point d'achèvement sur la base du facteur d'actualisation à la date d'admissibilité; et
 - ii) dans le cadre de l'Initiative renforcée, le montant de l'allègement de la dette serait actualisé à la date à laquelle le pays intéressé sera parvenu au point de décision sur la base du facteur d'actualisation à la date d'admissibilité.

Cela signifie que, dans le cas de la Bolivie par exemple:

- i) l'allègement de la dette accordé dans le cadre initial de l'Initiative (date limite d'admissibilité fin 1996) serait actualisé à septembre 1998 (point d'achèvement) sur la base du taux d'actualisation de fin 1996; et
- ii) l'allègement de la dette accordé dans le cadre de l'Initiative renforcée (date limite d'admissibilité fin 1998) serait actualisé à février 2000 (point de décision) sur la base du taux d'actualisation de fin 1998.

9. **Stratégies de réduction de la pauvreté.** Les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) décrivent des stratégies à moyen terme élaborées par les pays eux-mêmes en vue de réduire la pauvreté et ont été conçus pour permettre aux pays et à leurs gouvernements de définir eux-mêmes les conditions dans lesquelles ils pourront bénéficier de l'Initiative PPTE (document GC 24/INF.4). Une soixantaine de pays (dont certains PPTE) ont établi un DSRP complet, ou un DSRP provisoire, ou encore sont en train de le faire. Cette pratique se généralise parmi les pays à faible revenu, ce qui est en outre encouragé par le lien qui existe entre ces documents de stratégie, la



facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance (qui a succédé à la FASR) du FMI et les crédits pour la mise en œuvre des stratégies pour la réduction de la pauvreté de la Banque mondiale, sans parler évidemment du lien avec l'Initiative PPTE.

10. Le processus d'élaboration des DSRP soulève un certain nombre de difficultés. Premièrement et surtout, dans le contexte de l'Initiative PPTE, il importe de concilier rapidité et qualité. Généralement parlant, la qualité des DSRP, des points de vue stratégique et opérationnel, pourrait être améliorée s'il était consacré un peu plus de temps à leur élaboration, et il est manifestement possible d'élargir le processus participatif sur lequel doit reposer leur préparation.

11. En outre, plusieurs points se dégagent clairement:

- a) Il faut accorder une attention accrue au rôle critique qui incombe à la société civile et veiller à ce qu'existent les capacités institutionnelles nécessaires pour que ces acteurs puissent jouer leur rôle.
- b) L'importante contribution que le développement agricole peut apporter à la réduction de la pauvreté n'est pas reflétée comme il convient dans nombre de DSRP, bien que les progrès accomplis récemment à cet égard aient été assez encourageants.
- c) Les transformations qui s'imposent dans les domaines des politiques, des institutions et de l'organisation pour que les investissements stratégiques prioritaires se traduisent effectivement par une réduction de la pauvreté ne sont pas reflétées comme il le faudrait dans les DSRP ni dans les conditions appliquées par le FMI et par la Banque mondiale pour considérer qu'un pays est parvenu au point d'achèvement.
- d) Dans une large mesure, les DSRP sont conçus dans une perspective à court et à moyen terme et ne mettent pas assez l'accent sur la mise en œuvre à plus longue échéance.
- e) Les DSRP ne prévoient pas avec assez de précision les mesures qui devront être adoptées dans l'éventualité où la croissance ou les recettes ne répondraient pas aux objectifs envisagés, ce qui risque de se traduire par des problèmes imprévus et par des ajustements mal préparés lors de leur mise en œuvre.
- f) Il importe de veiller à ce que les mécanismes de suivi de l'Initiative PPTE ne compromettent pas la capacité de suivre toutes les dépenses tendant à réduire la pauvreté ou, d'une manière générale, les améliorations apportées à la gestion des dépenses publiques.
- g) Des études plus spécifiques devraient être entreprises pour remédier au problème assez général lié à l'absence d'objectifs de réduction de la pauvreté à la fois réalistes et mesurables dont les gouvernements décideraient d'assumer la responsabilité.

12. Étant donné la nécessité d'améliorer la situation à tous les égards susmentionnés, le FIDA s'emploie activement à appuyer l'élaboration d'une quinzaine de DSRP dans une optique à géométrie variable consistant notamment à faciliter les processus participatifs de planification et de mise à jour des DSRP, à fournir une assistance pour la mise en œuvre des DSRP dans la pratique et leur suivi participatif, à définir et appuyer les programmes de développement agricole, à aider les pauvres à identifier leurs besoins et faire en sorte que les politiques et structures organisationnelles soient de nature à les satisfaire, et à institutionnaliser les processus d'élaboration de DSRP. L'essentiel, en l'occurrence, est de forger des partenariats avec le gouvernement central et les administrations locales et avec les autres acteurs, en particulier les institutions financières internationales, pour promouvoir le développement rural.



13. **Les défis de demain.** Il est indispensable que les pays parvenus au point de décision ramènent leur dette à un niveau soutenable à long terme et mettent en œuvre d'énergiques programmes de réformes économiques et de réduction de la pauvreté. Une gestion prudente de la dette et l'octroi de ressources financières à ces pays sous forme de dons ou de prêts à des conditions particulièrement favorables revêtiront aussi la plus haute importance. Les services du FMI et de la Banque mondiale étudient actuellement les problèmes de gestion de la dette auxquels sont confrontés les PPTE, et les résultats de ces études seront au nombre des considérations prises en compte dans le contexte de l'Initiative PPTE. Dans le cas du FIDA, il importera de refléter ces considérations dans la façon dont les programmes de développement agricole seront structurés de manière à réduire la pauvreté tout en contribuant simultanément à rendre plus soutenable la dette des pays considérés.

III. PAYS DONT LE CAS A ÉTÉ APPROUVÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU FIDA EN 2001

14. En décembre 2000, le FIDA avait approuvé une participation à l'allègement de la dette de 12 pays dans le cadre de l'Initiative initiale et de l'Initiative renforcée. Au cours de 2001, le Conseil d'administration a approuvé la participation du FIDA à l'Initiative PPTE pour 13 nouveaux pays, dont un cas d'allègement complémentaire au titre de l'Initiative initiale (Guyana). On trouvera à l'annexe III les données techniques pertinentes.

15. **Cameroun.** Avec un ratio de la dette (en VAN) aux exportations qui atteignait 205% en 1998-99, la situation de la dette extérieure du Cameroun est intenable, et tous les mécanismes traditionnels d'allègement de la dette ont déjà été pleinement utilisés. La communauté internationale a déclaré que le Cameroun remplissait les conditions requises pour bénéficier de l'allègement de sa dette au titre de l'Initiative PPTE renforcée à raison des progrès substantiels que le pays a réalisés dans l'application d'un vaste programme de réformes macroéconomiques, structurelles et sociales, résolument axées sur la réduction de la pauvreté. Les progrès ont été particulièrement marqués dans les domaines de la gouvernance, de l'éducation, de la santé et de la lutte contre le VIH/sida.

16. Les principaux objectifs de développement rural inscrits dans le DSRP provisoire sont: i) la diversification et la transformation des produits végétaux, animaux et forestiers destinés à l'exportation; ii) la reconstitution des mécanismes de financement des activités rurales; et iii) l'extension du système national de sécurité sociale à la population rurale. La réalisation de ces objectifs suppose: i) une augmentation de la production et des revenus agricoles pour assurer la sécurité alimentaire; ii) l'amélioration des facteurs environnementaux et du système d'incitations par une réforme de la fiscalité et l'aménagement des ressources foncières; iii) la modernisation du cadre institutionnel; iv) l'aménagement amélioré et concerté des zones rurales; et v) le développement du financement et du microfinancement des activités rurales et agricoles et la mise en place d'une réglementation prudentielle appropriée.

17. Pour ramener à l'objectif de 150% le ratio VAN de la dette/exportations, tous les créanciers du Cameroun devront lui accorder un allègement global de 1,3 milliard de USD en VAN. Selon la décision prise, les créanciers consentiront une réduction de 26,9% de l'encours des créances (en VAN) qu'ils détenaient sur le pays à la fin de juin 1999. Le Conseil d'administration a approuvé la contribution du FIDA à l'allègement de la dette du Cameroun pour un montant de 2,2 millions de DTS en VAN de 1999 (provisoirement 2,7 millions de DTS en valeur nominale étalés sur deux ans).

18. Le Cameroun atteindra le point d'achèvement du processus prévu par l'Initiative PPTE renforcée lorsqu'il aura pris un certain nombre de mesures destinées à renforcer la croissance économique et à réduire la pauvreté. Il faudra notamment qu'il ait: i) maintenu un cadre macroéconomique satisfaisant, soutenu par l'arrangement en cours au titre de la FRPC du FMI; ii) poursuivi de façon satisfaisante les réformes structurelles et sociales essentielles dans les secteurs



de l'éducation et de la santé, dans la lutte contre le VIH/sida, ainsi que dans les domaines de la gouvernance et de la lutte contre la corruption, et mis en place des organismes régulateurs dans les secteurs clés; iii) mis au point un DSRP complet, élaboré dans le cadre d'un large processus consultatif avec la société civile et avec le soutien des partenaires internationaux (ce DSRP devra être achevé pour la fin de novembre 2001), et appliqué effectivement pendant au moins un an sa stratégie de lutte contre la pauvreté; et enfin iv) obtenu confirmation de la participation des autres créanciers à l'allègement de la dette.

19. Le Cameroun **est à jour dans le règlement de ses arriérés conformément à l'accord** conclu avec le FIDA, aux termes duquel il restait à régler au 31 janvier 2001 environ 1,8 million de DTS. L'allègement de la dette accordé par le FIDA au titre de l'Initiative PPTE est subordonné à la poursuite de la bonne exécution de cet accord de règlement des arriérés.

20. **Tchad.** Avec un ratio VAN de la dette-exportations de 222% en 2000, la dette extérieure du Tchad est insoutenable, même après recours à tous les mécanismes traditionnels d'allègement de la dette. Constatant les réformes macroéconomiques, structurelles et sociales poursuivies ces dernières années et les mesures résolues que le gouvernement a adoptées pour que celles-ci ne soient plus interrompues, comme cela est arrivé pendant la second semestre de 2000, la communauté internationale a décidé que le Tchad pouvait bénéficier de mesures d'allègement de sa dette dans le cadre de l'Initiative PPTE renforcée. La suspension de ces réformes, qui a retardé le point de décision pour le Tchad, avait été motivée en particulier par un net fléchissement de la production agricole suite à des précipitations erratiques, qui a entraîné une famine et obligé le gouvernement à réorienter ses ressources pour faire face à la situation d'urgence.

21. Les résultats obtenus par le passé ont été particulièrement notables dans les domaines de la réforme budgétaire et de la réforme de la gestion des finances publiques (notamment pour ce qui est du suivi des dépenses tendant à atténuer la pauvreté), de la réforme de la fonction publique, des incitations et des politiques commerciales (la réglementation des prix ayant été pour l'essentiel éliminée), de la privatisation des entreprises publiques et de la réforme du secteur financier. De ce fait, le taux de croissance réelle du produit intérieur brut a été satisfaisant; le déficit du compte courant extérieur a été réduit; les déséquilibres budgétaires sont en voie de correction grâce à un accroissement des recettes publiques et une compression des dépenses (cependant, les dépenses dans les secteurs prioritaires comme la santé et l'éducation ont augmenté); l'inflation a été freinée; et le Tchad continue, à presque tous égards, de bénéficier de la compétitivité accrue que lui a donnée en 1994 la dévaluation du franc CFA. Le taux brut de scolarisation au niveau primaire des filles et des garçons a augmenté, et les taux de mortalité infantile ont baissé.

22. Les principaux éléments de la stratégie de développement à moyen terme du Tchad sont exposés dans son DSRP provisoire. Bien que l'enquête nationale sur les revenus et les dépenses des ménages ne soit pas achevée, le DSRP provisoire est fondé sur un vaste processus participatif (de larges consultations ont eu lieu au plan local avec les groupes cibles pour cerner les principaux aspects de la pauvreté rurale) à l'occasion duquel les pauvres se sont plaints en particulier du manque d'accès à l'éducation, à la santé, à l'eau salubre, au microfinancement, au matériel agricole et à l'infrastructure de transport. Ils ont également cité les problèmes qui se posent en matière de sécurité alimentaire, d'élevage et de dégradation de l'environnement. Ils se sont plaints aussi de la corruption et d'une mauvaise gestion des affaires publiques, considérées comme d'importantes contraintes à la réduction de la pauvreté. Ainsi, le DSRP provisoire met l'accent sur quatre secteurs dans lesquels une action doit être entreprise en priorité pour atténuer la pauvreté et promouvoir la croissance: santé (et notamment un solide programme de lutte contre le VIH/sida), éducation, infrastructure de base et développement rural.



23. Du fait que 80% de la population du pays vit en milieu rural, la pauvreté est principalement un phénomène rural. Pour une large part, la population rurale souffre des effets de famines répétées, d'une détérioration de l'environnement naturel provoquée par l'érosion des sols et la dégradation des terres, et de violents conflits entre les éleveurs et les cultivateurs. La principale contrainte à l'élimination de la pauvreté rurale est la faible productivité de l'agriculture, due à l'inefficience des pratiques agricoles et des circuits de commercialisation de la production et des intrants agricoles (engrais, pesticides, semences améliorées, produits vétérinaires et outils agricoles) et à un accès limité aux marchés financiers. Il existe néanmoins au Tchad un considérable potentiel naturel d'accroissement de la production agricole. Le gouvernement s'emploiera à exploiter le potentiel qu'offrent les secteurs de l'agriculture, de l'élevage et des services du pays. Une approche du développement rural orientée vers le marché, et notamment une réforme du secteur du coton, constitueront la base d'une croissance diversifiée et dynamique en dehors du secteur du pétrole.

24. La stratégie nationale de développement rural tend à augmenter durablement la production – tout en préservant l'environnement et en accroissant les capacités locales – grâce au renforcement des organisations de producteurs et des services ruraux (en collaboration avec le secteur privé) et à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une stratégie de vulgarisation en milieu rural, d'une stratégie nationale de microfinancement, d'une stratégie nationale de protection de l'environnement, d'un programme de développement rural reposant sur l'initiative communautaire et d'une décentralisation progressive des pouvoirs du gouvernement central au profit des administrations locales élues.

25. Après plusieurs années de retard, des progrès tangibles ont également été accomplis dans la réforme du secteur du coton, qui intéresse 300 000 familles d'agriculteurs. Outre qu'il envisage de privatiser Cotontchad, le gouvernement a pris l'initiative, début 2000, de veiller à ce que les cultivateurs de coton puissent contribuer à orienter et à mettre en œuvre le processus de réforme - tout en en devenant les principaux bénéficiaires - grâce au renforcement des organisations de producteurs, à l'adoption d'une stratégie de restructuration du secteur du coton, à l'introduction d'un système de cotation des prix lié aux cours mondiaux du coton, à la création d'un comité de fixation des prix composé de représentants des cultivateurs et de Cotontchad, à la participation des associations de cultivateurs au processus d'achat d'engrais et de pesticides (distribués par Cotontchad) et à la planification de la commercialisation primaire des graines de coton ainsi qu'à l'organisation d'une concertation des cultivateurs concernant la privatisation de Cotontchad.

26. Ces priorités sont bien prises en compte dans les allocations sectorielles du Fonds virtuel de la lutte contre la pauvreté pour 2001 et à moyen terme. Ce Fonds a pour but d'assurer à la fois la pleine intégration des dépenses pour la réduction de la pauvreté au budget national dans son ensemble et la comptabilisation de celles de ces dépenses qui sont financées spécifiquement au moyen des ressources relevant de l'Initiative PPTE. L'exposé des options et stratégies d'intervention par pays (COSOP) du FIDA pour le Tchad et son portefeuille d'opérations – qui comprend trois projets financés par des prêts, outre les activités appuyées par le Fonds belge de survie (FBS) et le Programme de coopération élargie FIDA/ONG (PCE) – appuient pleinement la réalisation de ces objectifs prioritaires de la stratégie nationale de développement rural.

27. Pour ramener le ratio VAN de la dette-exportations à 150% comme prévu par l'Initiative PPTE renforcée, tous les créanciers devront réduire de 30% la VAN de l'encours de leurs créances à la fin 2000. Le montant total de l'allègement de la dette consenti par tous les créanciers du Tchad représenterait 170 millions de USD en VAN, soit une réduction de 36 millions de USD consentie par les créanciers bilatéraux et commerciaux, et de 134 millions de USD par les créanciers multilatéraux.



Le Conseil d'administration a approuvé une contribution du FIDA à l'allègement de la dette du Tchad d'un montant de 1 166 825 DTS en VAN de 2000 (soit un montant représentant approximativement 1,58 million de DTS en valeur nominale sur une période de six ans³).

28. Le Tchad parviendra au point d'achèvement dans le cadre de l'Initiative PPTE renforcée lorsque les conditions ci-après auront été réunies: a) adhésion continue au programme de réformes financières et économiques appuyé par la FRPC du FMI; b) parachèvement d'un DSRP au moyen d'un processus participatif (le DSRP provisoire définit la méthode à suivre pour élaborer un DSRP définitif pleinement concerté), approbation de cette stratégie par la communauté internationale et présentation du premier rapport annuel sur sa mise en œuvre; c) application, dans le contexte de la stratégie pour la réduction de la pauvreté élaborée par le gouvernement, d'une série de mesures tendant à améliorer la gouvernance et l'administration publique (notamment au moyen d'un renforcement de la gestion des dépenses publiques pour pouvoir identifier et suivre plus facilement les dépenses consacrées à la réduction de la pauvreté) assorties de jalons spécifiques concernant l'accès au matériel agricole et aux points d'eau; et d) confirmation de la participation d'autres créanciers à l'opération d'allègement de la dette.

29. **Gambie.** Avec un ratio VAN de la dette/exportations qui atteignait 245% en 1999, l'endettement extérieur de la Gambie est insoutenable, et tous les mécanismes traditionnels d'allègement de la dette ont déjà été pleinement utilisés. La communauté internationale a déclaré que la Gambie remplissait les conditions requises pour bénéficier d'un allègement de sa dette au titre de l'Initiative PPTE renforcée en raison des progrès substantiels que le pays a accomplis dans la mise en œuvre d'un vaste programme de réformes macroéconomiques, structurelles et sociales ainsi que dans la lutte contre la pauvreté. Les progrès ont été particulièrement marqués dans le domaine de la croissance du PIB par habitant, de la lutte contre l'inflation, de la réduction du déficit budgétaire, de la privatisation, de la réforme du secteur financier, de la gouvernance, de la lutte contre le SIDA et de l'enseignement primaire.

30. Pour contribuer à combler l'écart entre les agriculteurs et le reste de la population, augmenter durablement le niveau de la production et assurer une certaine protection contre les chocs externes, le gouvernement s'est fixé des objectifs précis: i) augmenter la production agricole globale afin de créer des emplois rémunérateurs dans le secteur agricole et d'accroître les recettes d'exportation, ii) accroître la production céréalière intérieure afin de remplacer les importations de riz, iii) diversifier la base de la production afin de lutter contre les fluctuations des revenus des ménages, et iv) promouvoir une agriculture durable. Le règlement du différend relatif aux biens de la Gambia Groundnut Corporation devrait permettre une amélioration des conditions de commercialisation de l'arachide. Deux importantes unités de transformation devraient revenir à l'État, qui aura ainsi la possibilité d'en préparer la vente à des entreprises concurrentes. De plus, la fourniture de services de vulgarisation et de crédit améliorés devrait être bénéfique pour le développement rural et profiter en particulier aux femmes.

31. Pour ramener à l'objectif de 150% le ratio VAN de la dette/exportations, les créanciers de la Gambie devront lui accorder un allègement global de 67,0 millions de DTS en VAN. Selon la décision prise, les créanciers consentiront une réduction de 27,2% de l'encours des créances (en VAN)

³ Normalement, l'allègement de la dette accordé par le FIDA consiste en une réduction de 100% des paiements semestriels au titre du service de chaque prêt admissible, à compter du point d'achèvement (sans allègement intérimaire) jusqu'à ce que le montant fixé soit atteint, conformément aux politiques et pratiques approuvées. Toutefois, si la situation des ressources du compte du Fonds fiduciaire du FIDA ne permet pas d'annuler intégralement les paiements dus au titre du service des prêts, le FIDA peut (ne serait-ce que temporairement) accorder un allègement partiel de ces paiements. Cette décision sera prise par le Fonds à son gré exclusif et notifiée périodiquement à l'emprunteur. Il va de soi que cet aménagement des modalités d'allègement de la dette n'affectera pas le montant visé de réduction de la VAN de la dette.

qu'ils détenaient sur le pays en décembre 1999. Le Conseil d'administration a approuvé la contribution du FIDA à l'allègement de la dette de la Gambie pour un montant de 1,8 million de DTS en VAN de 1999 (provisoirement 2,4 millions de DTS en valeur nominale, étalés sur cinq ans).

32. La Gambie atteindra le point d'achèvement du processus prévu par l'Initiative PPTE renforcée lorsqu'elle aura: i) fait montre de sa détermination à appliquer le programme économique et financier soutenu par l'engagement en cours au titre de la FRPC du FMI; ii) poursuivi de façon satisfaisante la mise en œuvre des réformes structurelles et sociales essentielles dans les domaines de la gestion des dépenses publiques, des soins de santé primaires, de l'enseignement primaire et du développement du secteur privé; iii) mis au point un DSRP dans le cadre d'un processus participatif (prévu avant la fin de 2001) et établi un premier rapport annuel sur l'exécution de sa stratégie; et enfin iv) obtenu confirmation de la participation des autres créanciers au plan d'allègement de sa dette. Les fonds dégagés par l'allègement de la dette seront versés à un fonds spécial pour la pauvreté, ce qui permettra d'en suivre l'utilisation.

33. **Guinée.** Avec un ratio dette (en VAN)/exportations qui atteignait 219% en 1999, l'endettement extérieur de la Guinée est insoutenable et tous les mécanismes traditionnels d'allègement de la dette ont déjà été pleinement utilisés. La communauté internationale a déclaré que la Guinée remplissait les conditions requises pour bénéficier d'un allègement de sa dette au titre de l'Initiative PPTE renforcée en raison des progrès substantiels que le pays a accomplis dans la mise en œuvre d'un vaste programme de réformes macroéconomiques, structurelles et sociales, ainsi que dans la lutte contre la pauvreté. Les progrès ont été particulièrement marqués dans le domaine de la libéralisation des prix, de la privatisation, de la réforme du secteur financier, de la gestion des dépenses publiques, de la réforme du commerce et du régime de change, du taux de scolarisation dans l'enseignement primaire, du programme de soutien aux communautés villageoises et du renforcement de la capacité d'exécution du programme de fourniture de services.

34. En sus des initiatives qu'il a prises des politiques de la santé et de l'éducation, le gouvernement compte aussi renforcer les programmes de développement rural et de lutte contre la pauvreté: i) en encourageant la production et la productivité agricoles par le soutien du développement rural; ii) en améliorant la fourniture de services en zones rurales par la décentralisation des pouvoirs et des ressources en faveur des institutions locales et du secteur privé; iii) en renforçant la gouvernance et la capacité des institutions; iv) en améliorant les programmes de travaux publics à fort coefficient de main-d'œuvre; et v) en élargissant les programmes fondés sur le crédit, spécialement par la fourniture de services microfinanciers.

35. Pour ramener à l'objectif de 150%, le ratio VAN de la dette/exportations, les créanciers de la Guinée devront lui accorder un allègement global de 545,0 millions de USD en VAN. Selon la décision prise, tous les créanciers consentiront une réduction de 31,6% de l'encours des créances (en VAN) qu'ils détenaient sur le pays en décembre 1999. Le Conseil d'administration a approuvé la contribution du FIDA à l'allègement de la dette de la Guinée pour un montant de 5,1 millions de DTS en VAN de 1999 (provisoirement 6,9 millions de DTS en valeur nominale, étalés sur six ans).

36. La Guinée atteindra le point d'achèvement du processus prévu au titre de l'Initiative renforcée lorsqu'elle aura: i) fait montre de sa détermination à appliquer le programme économique et financier soutenu dans le cadre de l'arrangement en cours au titre de la FRPC du FMI; ii) poursuivi de façon satisfaisante la mise en œuvre des réformes structurelles et sociales essentielles dans les domaines de la réglementation des institutions de microcrédit, de la lutte contre la corruption, de la passation des marchés publics, de la scolarisation dans l'enseignement primaire, de la vaccination et des consultations prénatales; iii) mis au point un DSRP dans le cadre d'un processus participatif (comportant un ensemble complet d'indicateurs permettant de suivre les progrès accomplis en matière de réduction de la pauvreté, sur la base d'une enquête sur les niveaux de vie) et établi un premier



rapport annuel sur l'exécution des stratégies; et enfin iv) obtenu confirmation de la participation des autres créanciers au plan d'allègement de sa dette.

37. **Guinée-Bissau.** Avec un ratio VAN de la dette/exportations qui atteignait 1 029% en 1999, l'endettement extérieur de la Guinée-Bissau est insoutenable, et tous les mécanismes traditionnels d'allègement de la dette ont été pleinement utilisés. La communauté internationale a déclaré que la Guinée-Bissau remplissait les conditions requises pour bénéficier d'un allègement de sa dette au titre de l'Initiative PPTE renforcée en raison des progrès substantiels que le pays a accomplis dans la mise en œuvre d'un vaste programme de réformes macroéconomiques, structurelles et sociales ainsi que dans la lutte contre la pauvreté. La politique économique mieux conçue et les réformes structurelles mises en œuvre depuis 1994 ont permis aux autorités d'améliorer un certain nombre d'indicateurs socio-économiques clés (PIB réel par habitant, taux de scolarisation dans l'enseignement primaire, vaccination et mortalité infantile). En dépit de ces progrès initiaux, la situation du pays demeure toutefois difficile et la plupart des indicateurs restent en dessous de la moyenne observée en Afrique subsaharienne. Faute de données récentes sur la pauvreté, il est impossible de mesurer de façon précise les effets sur la pauvreté des importants événements qui ont marqué la décennie passée, à savoir les réformes entreprises, l'intégration dans l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) et le récent conflit armé, lequel a effacé en 1998-99 l'amélioration des principaux indicateurs macroéconomiques et sociaux.

38. La stratégie du gouvernement table sur une croissance rapide et soutenue dont les fruits seront équitablement répartis afin de lutter contre la pauvreté. Les autorités reconnaissent en particulier que de nombreux gisements de croissance importants restent inexploités. Actuellement, par exemple, le tiers seulement des terres arables – en général très fertiles – est mis en valeur, habituellement en culture manuelle sur de petites parcelles familiales. En outre, des avantages comparatifs inexploités, par exemple dans le cas des fruits tropicaux, sont aussi riches de possibilités. La mise en place prévue de la loi foncière et la révision de la Lettre de politique relative au développement agricole de 1977 devraient créer un cadre approprié pour la promotion du développement rural qui exigera la mobilisation d'un soutien considérable des donateurs. Dans ce contexte, le gouvernement prévoit des mesures destinées: i) à remédier aux carences du capital humain tenant au manque de qualifications et au mauvais état de santé des agriculteurs; et ii) à améliorer l'accès aux actifs productifs liés au régime foncier, à la technologie, à l'infrastructure rurale et à l'offre de crédit agricole. Les autorités devront aussi prendre des mesures pour prévenir la détérioration de l'environnement due à la déforestation, à l'épuisement des fonds de pêche et à la dégradation des sols et des zones côtières. L'agriculture (y compris la pêche et les forêts) et l'agro-industrie offrent des perspectives de croissance intéressantes à moyen et long terme, susceptibles d'ouvrir la voie à la diversification de la production et des exportations dont le pays a tant besoin pour lutter contre la pauvreté et la vulnérabilité.

39. Pour ramener à l'objectif de 150% le ratio VAN de la dette/exportations, les créanciers de la Guinée-Bissau devront lui accorder un allègement global de 416,0 millions de USD en VAN. Selon la décision prise, tous les créanciers consentiront une réduction de 85,4% de l'encours des créances (en VAN) qu'ils détenaient sur le pays en décembre 1999. Le Conseil d'administration a approuvé la contribution du FIDA à l'allègement de la dette de la Guinée-Bissau pour un montant de 3,1 millions de DTS en VAN de 1999 (provisoirement 4,5 millions de DTS en valeur nominale, étalés sur 16 ans).

40. La Guinée-Bissau atteindra le point d'achèvement du processus prévu dans le cadre de l'Initiative renforcée lorsqu'elle aura: i) fait montre de sa détermination à appliquer le programme financier et économique soutenu par l'arrangement en cours au titre de la FRPC du FMI; ii) poursuivi de façon satisfaisante la mise en œuvre des réformes structurelles et sociales essentielles dans les domaines de la gouvernance, de l'éducation, de la santé et de la lutte contre le VIH/sida; iii) mené à bien le processus de démobilisation; iv) mis au point un DSRP dans le cadre d'un processus participatif et établi un premier rapport annuel sur l'exécution de sa stratégie; et enfin v) obtenu confirmation de la participation des autres créanciers au plan d'allègement de sa dette.



41. Au 31 janvier 2001, le montant des arriérés accumulés par la Guinée-Bissau auprès du FIDA s'élevait à 633 000 DTS. Alors que la Banque mondiale et le FMI évaluent la capacité de la Guinée-Bissau à assurer le service de sa dette auprès des banques multilatérales de développement à 1,5 million de USD environ par an, le pays doit actuellement à ces banques non seulement 15,0 millions de USD par an en moyenne au cours des trois prochaines années, mais il a accumulé en outre quelque 22,5 à 35,0 millions de USD d'arriérés. La Guinée-Bissau a commencé à accumuler des arriérés auprès du FIDA en 1995 et un plan de règlement a été mis au point en juin 1996. Des difficultés ayant été signalées, une mission du FIDA s'est rendue dans le pays en août 2000, où elle a appris que la Guinée-Bissau était effectivement en but à des difficultés aiguës de service de sa dette. En dépit de ces difficultés, cependant, une part importante (300 000 USD) des arriérés a été versée dans le cadre du plan de règlement et le gouvernement s'est engagé à en régler le solde dès que sa situation financière le lui permettrait. Le document EB 2000/71/R.12 traite de la question des arriérés et des difficultés éprouvées par le pays à tenir ses comptes à jour avec le FIDA (et avec tous les autres créanciers, à l'exception de la Banque mondiale et du FMI grâce à un don bilatéral) et l'annexe II énumère les principes approuvés par le Conseil d'administration du FIDA en décembre 2000 pour traiter ce genre de situation. Sur la recommandation expresse de la Banque mondiale/FMI, le Conseil d'administration est à présent invité à approuver l'intégration des arriérés dans l'allègement de la dette (en VAN) conformément au principe général adopté par le Conseil d'administration à sa soixante et onzième session en décembre 2000 (pour plus amples détails, voir le document EB 2000/71/R.12 et l'annexe II).

42. **Guyana.** Avec un ratio VAN de la dette/exportations de 151% et un ratio VAN de la dette/recettes publiques de 543% en 1998, l'endettement extérieur du Guyana est insoutenable même après recours à tous les mécanismes traditionnels d'allègement de la dette. Le Conseil d'administration a pris en septembre 1998, sur la base du document EB 98/64/R.14, la décision de base d'approuver la participation du FIDA à l'Initiative PPTE en faveur du Guyana selon la formule initiale. La communauté internationale a maintenant déclaré que le Guyana remplissait les conditions voulues pour bénéficier d'un allègement de sa dette également dans le cadre de l'Initiative renforcée en raison des progrès substantiels que le pays a accomplis dans la mise en œuvre d'un vaste programme de réformes macroéconomiques, structurelles et sociales ainsi que dans la lutte contre la pauvreté.

43. Pour ramener à l'objectif de 150% le ratio VAN de la dette/exportations et à 250% le ratio relatif aux recettes publiques, les créanciers du Guyana devront lui accorder un allègement global de 585,0 millions de USD en VAN au titre du cadre initial et du cadre renforcé de l'Initiative (soit 256,0 millions de USD et 329,0 millions de USD, respectivement). Selon la décision prise, tous les créanciers consentiront une réduction cumulative de 63,3% de l'encours des créances (en VAN) qu'ils détenaient sur le pays en décembre 1998. Le Conseil d'administration a approuvé la contribution du FIDA à l'allègement de la dette du Guyana pour un montant de 1,5 million de DTS en VAN de 1998, y compris le montant de 630 000 DTS approuvé au titre du cadre initial. Le montant de l'allègement s'élève ainsi provisoirement à 1,2 million de DTS en valeur nominale, répartis sur six ans, en sus de l'allègement de 607 164 DTS déjà accordé au titre de l'Initiative initiale.

44. Le Guyana atteindra le point d'achèvement du processus prévu par le cadre renforcé lorsqu'il aura: i) fait montre de sa détermination à appliquer le programme financier et économique soutenu par un arrangement au titre de la FRPC du FMI; ii) poursuivi de façon satisfaisante la mise en œuvre des réformes structurelles et sociales essentielles; iii) mis au point un DSRP dans le cadre d'un processus participatif et établi un premier rapport annuel sur l'exécution de sa stratégie; et enfin iv) obtenu confirmation de la participation des autres créanciers au plan d'allègement de sa dette.

45. **Madagascar.** Avec un ratio VAN de la dette/exportations qui atteignait 248% en 1999, l'endettement extérieur de Madagascar est insoutenable, même après le recours à tous les mécanismes traditionnels d'allègement de la dette. La communauté internationale a déclaré que Madagascar remplissait les conditions requises pour bénéficier d'un allègement de sa dette au titre du cadre



renforcé de l'Initiative PPTE en raison des progrès substantiels que le pays a accomplis dans la mise en œuvre d'un vaste programme de réformes macroéconomiques, structurelles et sociales ainsi que dans la lutte contre la pauvreté.

46. L'agriculture, qui représente environ 35% du PIB de Madagascar et 40% de ses exportations, fait vivre près de 75% de la population. Quatre pauvres sur 5 vivent en zone rurale, alors que le pays bénéficie de conditions favorables à l'agriculture et d'une main-d'œuvre relativement peu coûteuse. Il ressort de calculs des coûts des ressources intérieures que les variétés traditionnelles et améliorées de riz, ainsi que la culture commerciale de la vanille et du café pourraient être tout à fait concurrentielles. Mais la productivité agricole n'a pratiquement pas progressé depuis des décennies. L'essor souhaité de l'offre ne peut s'amorcer que si l'on surmonte les profondes contraintes structurelles existantes, à savoir principalement le manque d'infrastructures rurales, la dégradation des ressources, le mauvais fonctionnement des institutions rurales, notamment celles chargées du régime foncier et du financement rural, et l'utilisation négligeable des nouvelles technologies. La remise en état et l'amélioration de l'infrastructure de Madagascar ainsi que l'accès au crédit sont donc des facteurs essentiels pour l'accroissement des revenus ruraux. Pour s'attaquer à ces problèmes, le gouvernement a élaboré en juin 2000 un Plan d'action pour le développement rural (PADR) dont s'inspire le DSRP provisoire. Le PADR met l'accent sur: i) des réformes institutionnelles et réglementaires; ii) la construction de partenariats pour le développement rural; iii) une croissance durable de la production agricole; iv) la sécurité alimentaire au niveau régional; et v) l'accès aux services sociaux en zone rurale. Sur ce dernier point, la fourniture des services de base dépend essentiellement de l'extension de l'infrastructure des transports ruraux dont l'état est très rudimentaire (routes, ponts, passerelles) et qui est souvent impraticable pendant la saison des pluies. Le gouvernement a entrepris d'élaborer une politique des transports ruraux dans le cadre d'un processus participatif. Cette politique définira le régime institutionnel et financier applicable aux routes rurales (routes provinciales et communales), établira des stratégies d'encouragement des services de transports ruraux et des moyens de transports intermédiaires et donnera des orientations concernant le niveau de service des routes rurales et le choix des interventions appropriées. La nouvelle stratégie insiste sur l'entretien des routes rurales, qui sera assuré par un fonds d'entretien routier, et sur le financement approprié et durable de ce fonds.

47. Pour ramener à l'objectif de 150% le ratio VAN de la dette/exportations, les créanciers de Madagascar devront lui accorder un allègement global de 814,0 millions de USD en VAN. Selon la décision prise, tous les créanciers consentiront une réduction de 39,5% de l'encours des créances (en VAN) qu'ils détenaient sur le pays en décembre 1999. Le Conseil d'administration a approuvé la contribution du FIDA à l'allègement de la dette de Madagascar pour un montant de 6,4 millions de DTS en VAN de 1999 (provisoirement 9,1 millions de DTS en valeur nominale, étalés sur huit ans).

48. Madagascar atteindra le point d'achèvement du processus prévu par l'Initiative renforcée lorsque le pays aura: i) fait montre de sa détermination à appliquer le programme financier et économique soutenu par un arrangement au titre de la FRPC du FMI; ii) poursuivi de façon satisfaisante la mise en œuvre des réformes structurelles et sociales essentielles; iii) formulé un DSRP dans le cadre d'un processus participatif et établi un premier rapport annuel sur l'exécution de la stratégie; et enfin iv) obtenu confirmation de la participation des autres créanciers au plan d'allègement de sa dette.

49. **Malawi.** Avec un ratio VAN de la dette/exportations qui atteignait 267% en 1999, l'endettement extérieur du Malawi est insoutenable même après recours à tous les mécanismes traditionnels d'allègement de la dette. La communauté internationale a déclaré que le Malawi remplissait les conditions requises pour bénéficier d'un allègement de sa dette au titre de l'Initiative renforcée en raison des progrès substantiels que le pays a accomplis dans la mise en œuvre d'un vaste programme de réformes macroéconomiques, structurelles et sociales ainsi que dans la lutte contre la pauvreté.



50. Parmi les nombreux éléments de la stratégie de croissance en faveur des pauvres au Malawi, le plus important, comme souligné dans le DSRP provisoire, est l'accès équitable à la terre et au crédit. Le gouvernement envisage d'importantes réformes de politique foncière pour s'attaquer aux problèmes liés à la pression démographique qui s'exerce sur les ressources en terre, à l'inégal accès à la terre, à la précarité de la tenure et aux carences de l'administration foncière. Depuis plus de trois ans, la Commission présidentielle des terres a mené de vastes consultations qui ont servi de base à l'ébauche d'une nouvelle politique foncière du gouvernement. Celui-ci a déjà établi un Plan d'action stratégique pour mettre en œuvre le processus de réforme de la politique foncière et moderniser l'administration compétente. La politique foncière envisagée s'attaque aux principaux problèmes de sécurité de tenure (pour tous les régimes fonciers), d'administration des terres, de transactions foncières, de participation communautaire et de gestion des ressources naturelles. Elle officialisera en particulier la tenure coutumière en décrétant que toutes les terres du Malawi relèvent du droit coutumier et doivent être administrées par les autorités traditionnelles conformément à la coutume, à l'exception des biens-fonds inaliénables et des terres domaniales. En outre, compte tenu de la revendication croissante de droits de propriété individuelle, les attributions familiales dans le cadre du régime coutumier seront transformées en titres dits de "propriété coutumière". Cette politique foncière est conforme au processus de décentralisation en cours dans la mesure où elle renvoie le règlement des litiges fonciers du niveau central à celui des districts et des autorités traditionnelles. Le gouvernement a l'intention d'obtenir avant la fin de 2001 l'approbation par le Conseil des ministres de ce projet et l'adoption par le Parlement de la législation et de la réglementation correspondantes.

51. La croissance du secteur rural est tributaire de l'accès au crédit, en particulier dans le cas des ménages ruraux pauvres. Le système de microcrédit du Malawi est un ensemble disparate d'initiatives allant de la fourniture de crédit à des groupes professionnels spécifiques (par exemple, les planteurs de tabac) à des programmes de prêts ciblés sur des zones géographiques particulières. Les taux d'intérêt et de recouvrement sont également fort variables. Il existe actuellement au Malawi environ 20 institutions de microfinancement desservant au total quelque 550 000 clients. Trois de ces institutions accaparent plus de 90% de la clientèle. Comme l'indique le DSRP provisoire, le Ministère du commerce a établi une politique de microfinancement à l'issue d'un vaste processus de consultations et d'études. Cette politique vise à promouvoir la diffusion des meilleures pratiques dans les institutions de microfinancement en vue de toucher une plus large clientèle, de promouvoir la viabilité, d'améliorer la coordination et d'accroître la capacité du secteur. Elle envisage aussi l'autoréglementation de la profession et la mise en place d'un système de suivi permettant de connaître le volume des prêts, le nombre des clients et les zones desservies afin d'améliorer la coordination des activités de microfinancement. Ces éléments devraient stimuler l'expansion du microcrédit, tout en contribuant à pérenniser la profession.

52. Pour ramener à l'objectif de 150% le ratio VAN de la dette/exportations, les créanciers du Malawi devront lui accorder un allègement global de 643,0 millions de USD en VAN. Selon la décision prise, tous les créanciers consentiront une réduction de 44% de l'encours des créances (en VAN) qu'ils détenaient sur le pays en décembre 1999. Le Conseil d'administration a approuvé la contribution du FIDA à l'allègement de la dette du Malawi pour un montant de 8,3 millions de DTS en VAN de 1999 (provisoirement 12,2 millions de DTS en valeur nominale, étalés sur neuf ans).

53. Le Malawi atteindra le point d'achèvement du processus prévu par le cadre renforcé de l'Initiative PPTE lorsqu'il aura: i) fait montre de sa détermination à appliquer le programme financier et économique soutenu par l'arrangement en cours au titre de la FRPC du FMI; ii) poursuivi de façon satisfaisante la mise en œuvre des réformes structurelles et sociales essentielles; iii) mis au point un DSRP dans le cadre d'un processus participatif et établi un premier rapport annuel sur l'exécution de sa stratégie; et enfin iv) obtenu confirmation de la participation des autres créanciers au plan d'allègement de sa dette.



54. **Nicaragua.** Avec un ratio VAN de la dette/exportations qui atteignait 540% en 1999, l'endettement extérieur du Nicaragua est insoutenable, même après le recours à tous les mécanismes traditionnels d'allègement de la dette. La communauté internationale a déclaré que le Nicaragua remplissait les conditions requises pour bénéficier d'un allègement de sa dette au titre de l'Initiative renforcée en raison des progrès substantiels que le pays a accomplis dans la mise en œuvre d'un vaste programme de réformes macroéconomiques, structurelles et sociales ainsi que dans la lutte contre la pauvreté.

55. Le gouvernement a récemment publié un document (une stratégie renforcée de lutte contre la pauvreté) qu'il a présenté comme DSRP provisoire et qui définit une stratégie visant à remédier aux principaux problèmes que rencontre le pays. Ce document, qui a été établi avec la participation de la société civile, est fondé sur une analyse approfondie de la pauvreté au Nicaragua. Il s'appuie sur quatre grands axes programmatiques: i) soutenir une croissance reposant sur une large assise et appuyer des réformes structurelles; ii) augmenter l'investissement dans le capital humain, particulièrement en faveur des pauvres, sur les plans à la fois quantitatif et qualitatif; iii) améliorer la protection des groupes vulnérables; et iv) renforcer la capacité institutionnelle et la bonne gouvernance. Il aborde aussi trois autres thèmes transversaux: la protection de l'environnement, l'équité sociale et la décentralisation. En matière de lutte contre la pauvreté, les efforts du gouvernement visent à atteindre les objectifs de développement international fixés par le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE pour 2015, ainsi qu'à améliorer sensiblement l'approvisionnement en eau salubre de la population et l'assainissement, et à réduire la malnutrition infantile et l'analphabétisme en tenant compte des conditions et des besoins particuliers du pays. Les autorités comptent mettre rapidement au point le DSRP complet, en consultation avec les donateurs et la société civile, dans le cadre du Conseil national de planification économique et sociale.

56. Pour ramener à l'objectif de 150% le ratio VAN de la dette/exportations, les créanciers du Nicaragua devront accorder un allègement global de 3,3 milliards de USD en VAN. Comme il a été décidé, tous les créanciers consentiront une réduction de 72,2% de l'encours des créances (en VAN) qu'ils détenaient en décembre 1999. Le Conseil d'administration a approuvé la contribution du FIDA à l'allègement de la dette du Nicaragua pour un montant de 6,5 millions de DTS en VAN de 1999 (provisoirement 14,4 millions de DTS en valeur nominale, étalés sur 30 ans).

57. Le Nicaragua atteindra le point d'achèvement du processus prévu par le cadre renforcé lorsqu'il aura: i) fait montre de sa détermination à appliquer le programme financier et économique soutenu par un arrangement au titre de la FRPC du FMI; ii) poursuivi de façon satisfaisante la mise en œuvre des réformes structurelles et sociales essentielles; iii) mis au point un DSRP dans le cadre d'un processus participatif et établi un premier rapport annuel sur l'exécution de sa stratégie; et enfin iv) obtenu confirmation de la participation des autres créanciers au plan d'allègement de sa dette.

58. **Niger.** Avec un ratio VAN de la dette/exportations qui atteignait 322% en 1999, l'endettement extérieur du Niger est insoutenable, même après le recours à tous les mécanismes traditionnels d'allègement de la dette. La communauté internationale a déclaré que le Niger remplissait les conditions requises pour bénéficier d'un allègement de sa dette au titre du cadre renforcé de l'Initiative en raison des progrès substantiels que le pays a accomplis dans la mise en œuvre d'un vaste programme de réformes macroéconomiques, structurelles et sociales ainsi que dans la lutte contre la pauvreté.

59. Le gouvernement prévoit de limiter l'intervention des pouvoirs publics dans le secteur rural à la fourniture de l'infrastructure essentielle, telle que les routes rurales et l'accès aux ressources en eau. Il prévoit aussi de décentraliser et de restructurer les services de vulgarisation et de recherche appliquée dans la perspective d'une participation des usagers. Le gouvernement a déjà engagé un processus de consultation avec les agriculteurs et les autres habitants des zones rurales en vue d'établir une stratégie globale de développement rural axée sur les points suivants:



- a) amélioration de la productivité par l'adoption de techniques d'un bon rapport coût-efficacité et faciles à appliquer;
- b) promotion des exportations de produits végétaux et animaux (y compris cultures agricoles non traditionnelles);
- c) amélioration de la gestion de l'eau, notamment par la promotion de petits systèmes d'irrigation peu coûteux et respectueux de l'environnement;
- d) amélioration des services d'appui à l'irrigation par la restructuration de la société publique d'irrigation et par la cession des systèmes d'irrigation au secteur privé;
- e) réduction des interventions de l'État sur le marché des intrants agricoles et promotion de la commercialisation par le secteur privé de produits tels que les semences, engrais et produits phytosanitaires;
- f) élaboration et adoption d'une stratégie du microfinancement rural;
- g) poursuite du renforcement du cadre juridique régissant le développement du secteur rural, et notamment adoption d'un code pastoral; enfin
- h) remise en état et extension du réseau routier rural.

60. Pour ramener à l'objectif de 150% le ratio VAN de la dette/exportations, les créanciers du Niger devront lui accorder un allègement global de 521,0 millions de USD en VAN. Comme il a été décidé, tous les créanciers consentiront une réduction de 53,5% de l'encours des créances (en VAN) qu'ils détenaient sur le pays en décembre 1999. Le Conseil d'administration a approuvé la contribution du FIDA à l'allègement de la dette du Niger pour un montant de 6,3 millions de DTS en VAN de 1999 (provisoirement 9,1 millions de DTS en valeur nominale, étalés sur 11 ans).

61. Le Niger atteindra le point d'achèvement du processus prévu au titre du cadre renforcé de l'Initiative lorsqu'il aura: i) fait montre de sa détermination à appliquer le programme financier et économique soutenu par un arrangement au titre de la FRPC du FMI; ii) poursuivi de façon satisfaisante la mise en œuvre des réformes structurelles et sociales essentielles; iii) mis au point un DSRP dans le cadre d'un processus participatif et établi un premier rapport annuel sur l'exécution de sa stratégie; et enfin iv) obtenu confirmation de la participation des autres créanciers au plan d'allègement de sa dette.

62. Au 31 janvier 2001, le montant des arriérés que le Niger avait accumulés auprès du FIDA s'élevait à 127 503 DTS. Compte tenu des efforts faits par le pays pour honorer ponctuellement ses obligations envers le FIDA et du problème récurrent des arriérés accumulés à l'égard d'autres créanciers, ainsi que de la recommandation spécifique de la Banque mondiale/FMI, le Conseil d'administration a approuvé l'intégration des arriérés dans la VAN de l'allègement de la dette conformément au principe adopté par le Conseil d'administration à sa soixante et onzième session en décembre 2000 (pour de plus amples détails, voir document EB 2000/71/R.12 et annexe II).

63. **Rwanda.** Avec un ratio VAN de la dette/exportations qui atteignait 643% en 1999, l'endettement extérieur du Rwanda est insoutenable, même après le recours à tous les mécanismes traditionnels d'allègement de la dette. La communauté internationale a déclaré que le Rwanda remplissait les conditions requises pour bénéficier d'un allègement de sa dette au titre du cadre renforcé de l'Initiative en raison des progrès substantiels que le pays a accomplis dans la mise en œuvre d'un vaste programme de réformes macroéconomiques, structurelles et sociales ainsi que dans la lutte contre la pauvreté.

64. La pauvreté étant concentrée dans les zones rurales, la lutte contre la pauvreté est fortement tributaire à moyen terme du développement de l'agriculture. Étant donné la pénurie de ressources en terre, il est absolument nécessaire d'accroître la productivité agricole pour augmenter les revenus ruraux et réduire la pauvreté. La stratégie adoptée par le gouvernement dans le secteur agricole vise à augmenter la productivité par une plus grande orientation vers le marché, soutenue par une utilisation plus intensive des intrants, ainsi que par la diversification et la spécialisation de la production. Les



principales actions prévues dans le cadre de cette stratégie ont pour but de remettre en état l'infrastructure de production, et notamment les installations de transformation du café et du thé; de reconstituer le système de vulgarisation et de recherche agricole; de libéraliser les marchés (foncier, travail, intrants et produits agricoles); de promouvoir la spécialisation régionale de la production; et de soutenir les associations d'agriculteurs pour les associer à la création et à la diffusion des techniques, ainsi qu'à l'amélioration des systèmes de distribution des intrants et de commercialisation de la production. Une nouvelle loi foncière assurant la sécurité de tenure et permettant le développement du marché foncier ainsi qu'un système efficace de prêts de faible montant et de crédit rural sont des éléments essentiels pour articuler l'agriculture vers le marché au Rwanda.

65. Le développement des exportations agricoles contribuera à rendre le pays moins dépendant de l'aide. À moyen terme, le café et le thé peuvent grandement contribuer à réduire la pauvreté et à augmenter les exportations. La privatisation des installations de transformation et de commercialisation de ces deux produits est en cours, tandis que la législation nécessaire pour démanteler les organismes de commercialisation et de réglementation contrôlés par l'État et les remplacer par des organismes professionnels de développement est en voie d'être adoptée. La libéralisation de la commercialisation et des exportations de thé et de café ainsi que la privatisation des installations de transformation permettront d'attirer les investissements privés indispensables pour que ces filières réalisent tout leur potentiel. Le gouvernement continuera, par le biais de l'Agence de promotion des investissements à promouvoir la culture paysanne de produits à forte valeur unitaire.

66. Pour ramener à l'objectif de 150% le ratio de la dette (en VAN) aux exportations, les créanciers du Rwanda devront lui accorder un allègement global de 452,0 millions de USD en VAN. Comme il a été décidé, tous les créanciers consentiront une réduction de 71,3% (en VAN) de l'encours des créances qu'ils détenaient sur le pays en décembre 1999. Le Conseil d'administration a approuvé la contribution du FIDA à l'allègement de la dette du Rwanda pour un montant de 8,5 millions de DTS en VAN de 1999 (provisoirement 15,8 millions de DTS en valeur nominale, étalés sur 20 ans).

67. Le Rwanda atteindra le point d'achèvement du processus prévu au titre du cadre renforcé de l'Initiative lorsqu'il aura: i) justifié de résultats satisfaisants dans l'application des programmes de réforme soutenus par l'Association internationale de développement et le FMI; ii) poursuivi, de façon satisfaisante, la mise en œuvre des réformes structurelles et sociales essentielles; iii) mis au point un DSRP dans le cadre d'un processus participatif et établi un premier rapport annuel sur l'exécution de sa stratégie; et iv) obtenu confirmation de la participation des autres créanciers au plan d'allègement de sa dette.

68. **Sao Tomé-et-Principe.** Avec un ratio de la dette (en VAN) aux exportations qui atteignait 861% en 1999, l'endettement extérieur de Sao Tomé-et-Principe est insoutenable, même après le recours à tous les mécanismes traditionnels d'allègement de la dette. La communauté internationale a déclaré que Sao Tomé-et-Principe remplissait les conditions requises pour bénéficier d'un allègement de sa dette au titre du cadre renforcé de l'Initiative PPTE à raison des progrès substantiels que le pays a accomplis dans la mise en œuvre d'un vaste programme de réformes macroéconomiques, structurelles et sociales ainsi que dans la lutte contre la pauvreté.

69. La stratégie de développement rural du gouvernement vise quatre principaux objectifs: i) améliorer le niveau de vie de la population rurale; ii) accroître et diversifier la production agricole; iii) développer la production vivrière destinée à la consommation intérieure; et iv) promouvoir la conservation et la gestion rationnelle des ressources naturelles. En matière de diversification agricole, le gouvernement redoublera d'efforts pour aider les agriculteurs à promouvoir un environnement favorable à la mise en valeur de nouvelles productions, par exemple, le poivrier noir, le cocotier, le palmier à huile, les plantes à parfum, les cultures vivrières et les fruits comestibles. Des recherches sont en cours dans la filière du café pour définir les perspectives de développement. La production vivrière sera encouragée par l'amélioration des conditions de commercialisation et de transport et par



le développement des capacités de stockage et de conditionnement des produits, en vue de réunir les conditions nécessaires à la création d'un important flux d'exportations à destination en particulier des marchés de Luanda et de Libreville. La pénurie de crédit rural apparaît de plus en plus comme l'un des principaux obstacles à surmonter, tandis que les caisses rurales d'épargne et de crédit (caixas rurais) ont beaucoup pâti de la faiblesse des taux de recouvrement des prêts. L'amélioration du revenu des agriculteurs et la modernisation de l'agriculture devraient cependant se traduire par une augmentation de la demande de crédit, question qui retient actuellement l'attention des pouvoirs publics.

70. La transformation des vastes plantations d'État en petites exploitations paysannes, avec quelques entreprises agricoles de taille moyenne, a engendré un besoin de services et de recherche de services de vulgarisation appropriés. À cet égard, le gouvernement mise dans une large mesure sur les grands projets en cours avec le financement des donateurs pour apporter un soutien à l'agriculture sous forme d'intrants, de matériaux, de services de vulgarisation et de facilités de crédit accordés aux 6 300 petits exploitants qui ont bénéficié de la distribution des terres. Le gouvernement a proposé la création d'un organisme d'approvisionnement unique placé sous gestion privée.

71. Dans le secteur de l'élevage, le gouvernement encouragera un développement axé sur les petits ruminants, la volaille et les porcins, ainsi que sur les bovins pour la production de viande. Le gouvernement s'efforcera aussi de promouvoir le développement de services vétérinaires privés. En matière de pêche, la gestion des ressources aura deux objectifs essentiels: i) une meilleure maîtrise du potentiel de la pêche et ii) la surveillance de la pêche industrielle, en particulier dans le cadre de l'accord de pêche conclu pour trois ans avec l'Union européenne et qui est entré en vigueur en juin 1999. En outre, le gouvernement a l'intention de promouvoir le développement de la pêche artisanale en renforçant la capacité de production des pêcheurs et des organisations professionnelles, en développant les produits halieutiques et encourageant la création de mutuelles d'épargne et de crédit à l'intention des pêcheurs et des commerçants. Dans le domaine de la conservation des forêts, le gouvernement va entreprendre l'inventaire des ressources ligneuses disponibles, limiter les zones ouvertes à l'exploitation forestière, mettre en place un mécanisme de suivi (parcelles pilotes et mesures visant à accroître le nombre d'essences et de massifs forestiers) et appuyer les programmes privés et publics de développement des pépinières et de replantation d'essences d'ombre. Il encourage par ailleurs la plantation de forêts secondaires au moyen d'essences appropriées pour la production de bois de qualité.

72. Pour ramener à l'objectif de 150% le ratio VAN de la dette/ exportations, les créanciers de Sao Tomé-et-Principe devront lui accorder un allègement total de 97,0 millions de USD en VAN. Comme il a été décidé, tous les créanciers consentiront une réduction de 83% de l'encours des créances (en VAN) qu'ils détenaient sur le pays en décembre 1999. Le Conseil d'administration a approuvé la contribution du FIDA à l'allègement de la dette de Sao Tomé-et-Principe pour un montant de 2,0 millions de DTS en VAN de 1999 (provisoirement 4,5 millions de DTS en valeur nominale, étalés sur 29 ans).

73. Sao Tomé-et-Principe atteindra le point d'achèvement du processus prévu au titre de l'Initiative PPTTE renforcée lorsqu'il aura: i) fait la preuve de sa détermination à appliquer le programme financier et économique soutenu par l'arrangement en cours au titre de la FRPC du FMI; ii) poursuivi de façon satisfaisante la mise en œuvre des réformes structurelles et sociales essentielles; iii) mis au point un DSRP dans le cadre d'un processus participatif et établi un premier rapport annuel sur l'exécution de sa stratégie; et enfin iv) obtenu confirmation de la participation des autres créanciers au plan d'allègement de sa dette.

74. **Zambie.** Avec un ratio VAN de la dette/exportations qui atteignait 401% en 1999, l'endettement extérieur de la Zambie est insoutenable, même après le recours à tous les mécanismes traditionnels d'allègement. La communauté internationale a déclaré que la Zambie remplissait les conditions requises pour bénéficier d'un allègement de sa dette au titre de l'Initiative renforcée en



raison des progrès substantiels que le pays a accomplis dans la mise en œuvre d'un vaste programme de réformes macroéconomiques, structurelles et sociales ainsi que dans la lutte contre la pauvreté.

75. Pour ramener à l'objectif de 150% le ratio VAN de la dette/exportations, les créanciers de la Zambie devront accorder un allègement total de 2,5 milliards de USD en VAN. Comme il a été décidé, tous les créanciers consentiront une réduction de 62,6% de l'encours des créances (en VAN) qu'ils détenaient sur le pays en décembre 1999. Le Conseil d'administration a approuvé la contribution du FIDA à l'allègement de la dette de la Zambie pour un montant de 13,7 millions de DTS en VAN de 1999 (provisoirement 23,5 millions de DTS en valeur nominale, étalés sur 16 ans).

76. La Zambie atteindra le point d'achèvement du processus prévu au titre de l'Initiative renforcée lorsqu'elle aura: i) fait montre de sa détermination à appliquer le programme financier et économique soutenu par l'arrangement en cours au titre de la FRPC du FMI; ii) poursuivi, de façon satisfaisante, la mise en œuvre des réformes structurelles et sociales essentielles; iii) mis au point un DSRP dans le cadre d'un processus participatif et établi un premier rapport annuel sur l'exécution de sa stratégie; et enfin iv) obtenu confirmation de la participation des autres créanciers au plan d'allègement de sa dette.

IV. ESTIMATION DU COÛT POUR LE FIDA ET FINANCEMENT

77. Compte tenu des allègements approuvés en 2001 par le Conseil d'administration, le FIDA s'est engagé à réduire la dette de 24 pays, pour un montant total en VAN de quelque 137 millions de DTS (176 millions de USD) (voir l'annexe III). À supposer que les conditions que doivent remplir les pays pour parvenir au point d'achèvement soient réunies rapidement et que l'allègement soit concentré en début de période (100% du service de la dette à compter du point d'achèvement, jusqu'à ce que l'objectif soit atteint, sans dispositions provisoires), ce montant représenterait environ 207 millions de DTS en termes nominaux (266 millions de USD), étalé sur des périodes variables, selon les pays, allant de 2 à 30 ans.

78. Les fonds nécessaires pour financer les obligations du FIDA en matière d'allègement de la dette proviennent de sources internes (c'est-à-dire des fonds disponibles pour engagement) ainsi que de contributions supplémentaires du Gouvernement néerlandais (26,6 millions de NLG ou environ 15 millions de USD au taux de change en vigueur lors de l'annonce de ces contributions). Le Gouvernement allemand a affecté 15 millions de DEM (environ 7 millions de USD) de ses contributions au Fonds fiduciaire de l'Initiative PPTE administré par la Banque mondiale à la couverture de la dette à l'égard du FIDA, ce montant devant être décaissé sur une période de trois ans. Des consultations encourageantes se poursuivent avec les autres donateurs au Fonds fiduciaire administré par la Banque mondiale pour déterminer comment le FIDA pourrait y avoir équitablement accès.

MODALITÉS DE RENFORCEMENT DE L'INITIATIVE PPTE

1. Un allègement accru grâce:

- à l'abaissement du ratio cible VAN de la dette/exportations, le ramenant de la fourchette de 200 à 250% au niveau de 150%;
- à l'abaissement du ratio cible VAN de la dette/recettes budgétaires, le ramenant de 280% à 250%;
- à l'abaissement des seuils d'admissibilité de 40% à 30% (ratio exportations/PIB) et de 20% à 15% (ratio recettes publiques/PIB);
- au calcul du montant de l'allègement sur la base des chiffres réels constatés au point de décision plutôt que sur des projections établies pour le point d'achèvement.

2. Un allègement plus rapide grâce:

- à l'octroi d'un allègement provisoire pendant la période entre le point de décision et le point d'achèvement;
- à l'institution de points d'achèvement flottants, permettant aux pays qui enregistrent d'excellents résultats d'accéder plus vite au point d'achèvement;
- à la concentration de l'allègement de la dette en début de période, sous réserve du respect des échéances exigibles par les créanciers.

3. Un lien renforcé avec la lutte contre la pauvreté grâce:

- à l'établissement d'un document stratégique pour la réduction de la pauvreté (DSRP);
- à la prise des décisions sur la base du DSRP provisoire, afin d'accélérer l'accès à l'allègement de la dette sans compromettre la qualité du processus participatif ni le résultat des stratégies nationales de lutte contre la pauvreté.

4. Résultats:

- plus grande marge de sécurité pour instaurer un degré d'endettement tolérable;
- libération plus précoce d'un volume supérieur de ressources permettant de lutter plus vigoureusement contre la pauvreté;
- impact renforcé sur la réduction de la pauvreté;
- augmentation du nombre des PPTE pouvant prétendre à un allègement de leur dette, qui passe à 41;
- augmentation du coût total.

INTÉGRATION DES ARRIÉRÉS DANS LA VAN DE L'ALLÈGEMENT DE LA DETTE

1. Le Conseil d'administration a adopté, à sa soixante et onzième session en décembre 2000 (document EB 2000/71/R.12) le principe général⁴ de l'intégration des arriérés **accumulés avant le point de décision du FIDA** dans la formule d'allègement de la dette avec concentration en début de période pour les pays:

- qui ont été déclarés admissibles au bénéfice d'un allègement de leur dette dans le cadre de l'Initiative PPTE;
- qui ont accumulé des arriérés envers le FIDA;
- qui ont fait des **efforts manifestes et concrets** pour régler ces arriérés et/ou le cas échéant pour se conformer au plan contenu de règlement des arriérés; et
- qui disposent d'une capacité de remboursement à court terme jugée objectivement insuffisante par la Banque mondiale et le FMI pour leur permettre d'assurer le service de leur dette et de régler leurs arriérés.

2. La contribution du FIDA à l'allègement de la dette de ces pays sera donc structurée comme suit:

- Au **point de décision**: intégration immédiate des arriérés admissibles⁵ dans le montant en VAN de l'allègement que le FIDA accordera au pays au titre de l'Initiative PPTE;
- Pendant la **période intermédiaire**:
 - a) le gouvernement honorera régulièrement ses obligations au titre du service de sa dette, conformément au principe général appliqué en la matière⁶, et
 - b) le FIDA aidera le gouvernement (à la demande de celui-ci) dans un premier temps à élaborer le DSRP puis, dans un second temps, à mettre en œuvre la stratégie de réduction de la pauvreté en accordant une aide à ses programmes, **comportant notamment la réactivation immédiate du portefeuille du pays**. L'“intégration des arriérés” et l'allègement éventuel du service de la dette exigible durant la période intermédiaire dépendront directement de la qualité de la collaboration entre le gouvernement et le FIDA au cours du processus d'élaboration du DSRP;
- au **point d'achèvement**: si la période intermédiaire s'est déroulée de façon satisfaisante, allègement de 100% du service de la dette jusqu'à concurrence du montant visé en VAN.

⁴ Également applicable aux autres cas similaires de PPTE mentionnés dans le rapport périodique du FIDA au Conseil d'administration sur la situation des arriérés.

⁵ Calculés en “valeur actuelle”, conformément à la politique du FIDA en matière de règlement des arriérés (voir le document GC 21/L.7). Les arriérés en sus de l'allègement prévu au titre de l'Initiative PPTE seront traités comme le prévoit la politique ordinaire du FIDA en la matière. Il est à noter que les arriérés accumulés avant la date limite d'admissibilité de la dette ne seront pas pris en compte dans l'encours de la dette à alléger, car il en résulterait un gonflement excessif du montant des créances à traiter dans le cadre de l'Initiative PPTE.

⁶ Le FIDA part du principe que le service de la dette sera assuré à 100% pendant la période intermédiaire. Toutefois, si la Banque mondiale et le FMI jugent insuffisante la capacité de service de la dette de tel ou tel pays pendant la période considérée, le FIDA pourra demander au Conseil d'administration d'envisager une réduction des paiements exigés, par exemple de 50%, ou même, comme dans le cas de la Guinée-Bissau, une dispense totale de ses paiements pendant la période intermédiaire.

RÉSUMÉ DES ENGAGEMENTS ASSUMÉS PAR LE FIDA AU TITRE DE L'INITIATIVE PPTE

		Date limite d'admissibilité	Encours total du service de la dette (DTS)	Taux d'actualisation (%)	VAN de l'encours total du service de la dette (DTS)	Ratio cible VAN de la dette/ exportations (%)	Ratio cible dette/ recettes budgétaires (%)	Facteur commun de réduction de la dette (%)	VAN de l'allègement approuvé par le Conseil d'administration (DTS) 1	Durée estimative de l'allègement (en années) sur la base d'une réduction de 100% du service de la dette 2	Coût nominal estimatif (DTS) 1	Remarques 2
1	Béning	Déc-98	33 005 137	5,25	15 081 277	150		31,3	4 720 440	7	6 243 875	Initiative renforcée
2	Bolivie	Déc-98	32 610 471	5,25	18 754 998	150		35,0	6 564 249	6	7 827 077	Initiative renforcée (montant approuvé au titre du cadre initial de l'Initiative: 2 200 000 DTS)
3	Burkina Faso	Déc-99	25 533 651	5,59	11 193 315	150		46,3	5 182 505	10	7 313 365	Initiative renforcée (montant approuvé au titre du cadre initial de l'Initiative: 1 390 860 DTS au point de décision porté à 2 955 035 DTS au point d'achèvement)
4	Cameroun	Juin-99	12 846 476	4,87	8 359 948	150		26,9	2 248 826	2	2 713 892	Initiative renforcée
5	Tchad	Déc. 00	9 904 885	6,09	3 889 415	150		30,0	1 166 825	6	1 582 526	Initiative renforcée
5	Côte d'Ivoire (cadre initial)					141	280,0	6,0	164 300			Cadre initial de l'Initiative
6	Gambie	Déc-99	15 557 570	5,59	6 710 439	150		27,2	1 825 239	5	2 398 477	Initiative renforcée
7	Guinée	Déc-99	38 582 884	5,59	16 169 224	150		31,6	5 109 475	6	6 922 062	Initiative renforcée
8	Guinée-Bissau	Déc-99	7 772 895	5,59	3 598 230	150		85,4	3 072 889	16	4 429 182	Initiative renforcée
9	Guyana	Dec-98	2 943 793	5,25	2 401 076	150	250	63,3	1 529 881	5	1 771 957	Initiative renforcée (cadre initial: 630 000 DTS)
10	Honduras	Déc-99	16 317 725	5,59	7 482 666	110	250	17,8	1 331 915	3	1 527 814	Initiative renforcée
11	Madagascar	Déc-99	37 995 676	5,59	16 318 466	150		39,5	6 445 794	8	9 125 069	Initiative renforcée
12	Malawi	Déc-99	43 650 366	5,59	18 947 091	150		44,0	8 336 720	9	12 188 790	Initiative renforcée
13	Mali	Déc-98	40 757 521	5,25	18 430 543	150		37,0	6 819 301	8	9 303 306	Initiative renforcée (montant approuvé au titre du cadre initial de l'Initiative: 1 575 000 DTS)
14	Mauritanie	Déc-98	34 912 948	5,25	15 158 293	137	250	50,0	7 579 147	12	11 400 150	Initiative renforcée
15	Mozambique	Déc-98	32 271 650	5,25	14 801 914	150		72,1	10 672 180	19	17 782 940	Initiative renforcée (montant approuvé au titre du cadre initial de l'Initiative: 7 741 870 DTS)
16	Nicaragua	Déc-99	18 643 727	5,59	9 039 291	150		72,2	6 526 368	30	14 426 715	Initiative renforcée
17	Niger	Déc-99	27 378 896	5,59	11 757 885	150		53,5	6 290 469	12	9 058 516	Initiative renforcée
18	Rwanda	Déc-99	27 576 187	5,59	11 996 114	150		71,3	8 553 229	20	15 806 989	Initiative renforcée
19	Sao Tomé-et-Principe	Déc-99	5 834 891	5,59	2 458 402	150		83,0	2 040 474	29	4 490 135	Initiative renforcée
20	Sénégal	Juin-98	29 603 818	5,25	12 079 036	133	250	19,3	2 331 254	4	3 073 121	Initiative renforcée
21	Tanzanie, Rép.-Unie de	Juin-99	49 530 777	4,87	22 121 593	150		54,0	11 945 660	13	17 932 401	Initiative renforcée
22	Ouganda	Juin-99	50 181 004	4,87	23 655 279	150		54,0	12 773 851	12	16 345 332	Initiative renforcée (montant approuvé au titre du cadre initial de l'Initiative: 4 160 000 DTS)
23	Zambie	Déc-99	51 021 226	5,59	21 931 826	150		62,6	13 729 323	16	23 535 754	Initiative renforcée
	Total		644 434 173		292 336 321				136 950 314		207 199 447	
	USD		828 742 346		375 944 509				176 118 104		266 458 489	
	Taux de change: 1 DTS = 1,286 USD au 1/10/2001											
	1 Ces estimations sont tout à fait provisoires. Le montant nominal (et l'échéancier) final dépendra de la date à laquelle les pays parviendront au point d'achèvement, de la méthode adoptée pour apurer les arriérés lors du point de décision et pendant la période intérimaire (le cas échéant), du montant de l'allègement de la dette déjà accordé (le cas échéant) et de l'évolution des obligations futures des pays au titre du service de la dette (décaissements additionnels au titre des prêts admissibles et, le cas échéant, de nouveaux prêts).											
	2 Les montants approuvés au titre du cadre initial de l'Initiative (le cas échéant) sont inclus dans le montant approuvé pour que soient respectés les critères de l'Initiative renforcée.											